



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2004/L.30
5 août 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-sixième session
Point 6 de l'ordre du jour

QUESTIONS SPÉCIFIQUES SE RAPPORTANT AUX DROITS DE L'HOMME

**M. Bossuyt, M. Decaux, M. Dos Santos, M. Guissé, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor,
M. Pinheiro, M. Sattar et M. Yokota: projet de résolution**

**2004/... Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre
les formes contemporaines d'esclavage**

La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 46/122 de l'Assemblée générale du 17 décembre 1991, portant création du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage,

Rappelant également sa résolution 2003/27 du 14 août 2003,

Rappelant en outre l'étroite relation qui existe entre le mandat et les activités du Groupe de travail et ceux du Conseil d'administration du Fonds, et la nécessaire coopération entre eux, et soulignant la nécessité de poursuivre et de renforcer cette coopération,

Exprimant sa gratitude aux gouvernements, aux organisations, aux syndicats et aux particuliers, dont de jeunes étudiants, qui ont contribué au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage et les encourageant à poursuivre dans cette voie, en particulier dans la perspective du trentième anniversaire du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage,

1. *Considère* que la participation, à la vingt-neuvième session du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage, de huit représentants d'organisations non gouvernementales travaillant dans différents pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie, parmi lesquels des victimes de formes contemporaines d'esclavage, participation financée par le Fonds, constitue un concours appréciable aux travaux du Groupe de travail;

2. *Invite* le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires à continuer de promouvoir la participation aux sessions annuelles du Groupe de travail de particuliers et d'organisations d'un aussi grand nombre de pays que possible, selon les priorités établies dans l'ordre du jour du Groupe de travail;

3. *Salue* la participation d'un membre du Conseil d'administration du Fonds à la vingt-neuvième session du Groupe de travail et encourage les membres du Conseil d'administration à assister à la prochaine session du Groupe de travail;

4. *Invite* le Conseil d'administration à continuer de contribuer aux projets exécutés au niveau local qui viennent directement en aide aux victimes de formes contemporaines d'esclavage;

5. *Rappelle* que l'Assemblée générale, dans sa résolution 46/122 du 17 décembre 1991, a exhorté tous les gouvernements à réserver un accueil favorable aux demandes de contributions au Fonds, les engage ainsi que les organisations non gouvernementales, les autres entités privées et publiques et les particuliers à contribuer au Fonds et les encourage à le faire, si possible, en septembre 2004 au plus tard, pour permettre au Fonds de s'acquitter de son mandat pendant l'année 2005.
